



## 14ème législature

<b>Question N° : 76601</b>	De <b>M. Jean-François Lamour</b> ( Union pour un Mouvement Populaire - Paris )	<b>Question écrite</b>
<b>Ministère interrogé</b> > Anciens combattants et mémoire		<b>Ministère attributaire</b> > Culture et communication
<b>Rubrique</b> > patrimoine culturel	<b>Tête d'analyse</b> > lieux de mémoire	<b>Analyse</b> > maison d'Henri Barbusse. mise en valeur.
Question publiée au JO le : <b>24/03/2015</b> Réponse publiée au JO le : <b>11/08/2015</b> page : <b>6139</b> Date de changement d'attribution : <b>07/04/2015</b>		

### Texte de la question

M. Jean-François Lamour appelle l'attention de M. le secrétaire d'État, auprès du ministre de la défense, chargé des anciens combattants et de la mémoire sur l'avenir de la maison de Henri Barbusse, ancien combattant et prix Goncourt 1916 pour son ouvrage « le Feu ». Située à Aumont en Halatte (Oise), elle fut saccagée par l'armée nazie. L'association des amis d'Henri Barbusse, propriétaire de lieux, cherche à obtenir des moyens pour requalifier cette maison en centre culturel. Dans le contexte des célébrations du centenaire de la Grande Guerre, il lui demande quelles dispositions il entend prendre pour sauvegarder ce lieu de mémoire à l'approche du centième anniversaire de l'attribution du prix Goncourt à Henri Barbusse.

### Texte de la réponse

La maison d'Henri Barbusse, à Aumont-en-Halatte (Oise), est effectivement dans un état de conservation qui ne lui permet pas d'être ouverte au public dans des conditions satisfaisantes. Cette maison est la propriété d'une association, l'association des amis d'Henri Barbusse, et il appartient d'abord à celle-ci de proposer un projet de rénovation et de valorisation susceptible de bien mettre en valeur ce site important de mémoire. Aucun projet de ce type n'a à ce jour été transmis aux services du ministère de la culture et de la communication. Par le passé, des subventions publiques ont été attribuées à l'association et ont permis d'entreprendre des travaux. Le ministère de la culture et de la communication est prêt à étudier un projet de rénovation qui s'appuierait sur un projet scientifique et culturel de qualité, aux côtés des collectivités territoriales concernées. Enfin, la Fédération nationale des maisons d'écrivain et des patrimoines littéraires, soutenue par le ministère de la culture et de la communication, est également en mesure d'apporter un soutien méthodologique à une telle entreprise.